

PROCES VERBAL
séance du
Conseil Municipal
du 27 septembre 2012
18h30

Aujourd'hui jeudi 27 septembre 2012 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLINOT – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Serge LEBRETON donne pouvoir M. Jean-Marie MASSON - Mme Brigitte BONNEAU donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT ABSENTS

M. Gilles LE MOINE – Mme Jeanine PROVOST -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil du 19 juillet 2012.

ORDRE DU JOUR		
1	Label Ville d'Art et d'Histoire – demande de subvention à la DRAC	Claude GUINET
2	Démarche Agenda 21 local – élaboration du programme d'actions (années 2012 et début 2013)- demande de subvention au titre du FEDER	Jean-François HEROUARD
3	Convention de partenariat avec l'IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement)	Jean-François HEROUARD
4	Transformation de la ZPPAUP en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)	Jean-François HEROUARD
5	Enquête publique – installations classées pour la protection de l'environnement – déchetterie de Châteaubernard	Jean-François HEROUARD
6	Décision modificative n°4	Patrick SEDLACEK
7	Travaux d'aménagement de l'entrée du Lycée Louis Delage – participation financière du Conseil Régional - convention	Jean-François VALEGEAS
8	Aménagement des bureaux du Pôle Education Jeunesse/Séniors – demande de subvention à la CAF – annule et remplace délibération 2012.102 du 19 juillet 2012)	Nathalie LACROIX
9	Subvention à l'Association François 1 ^{er} pour l'animation de la place François 1 ^{er}	M. le MAIRE
10	Subventions aux associations de commerçants pour les animations de fin d'année	M. le MAIRE
11	Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – rapport annuel sur le prix et la qualité du service – exercice 2011	Simon CLAVURIER
12	Rapports annuels 2011 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement	Simon CLAVURIER
13	Modification du parc de stationnement payant	Jean-François VALEGEAS
14	Adhésion de la Ville au SYMBA (SYNDICAT MIXTE pour la GESTION des BASSINS de l'ANTENNE , de la SOLOIRE, du ROMÈDE et du CORAN)	Claude GUINET
15	Tarifs emplacements pour cavurnes – terrain nu	Claude GUINET

16	Projet de cessions par l'OPH de la Charente LOGELIA – avis du Conseil Municipal	M. le MAIRE
17	Cession d'une maison sise 97 rue de Marignan – propriété de l'OPH de la Charente LOGELIA – avis du Conseil Municipal	M. le MAIRE
18	PERSONNEL - instauration d'un Compte Epargne Temps	Serge LEBRETON
19	PERSONNEL – modification du tableau des effectifs	Serge LEBRETON
20	Rapport sur table – Requalification Espaces Publics cités des Rentes et de l'Air – attribution du marché	Jean-Marie MASSON
21	Rapport sur table – Cession de l'ensemble immobilier situé place François 1 ^{er} – compromis de vente avec M. Joël JOANNY	Patrick SEDLACEK
	QUESTIONS DIVERSES	

RAPPORT 1 présenté par Claude GUINET LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE Demande de subvention	Délibération 2012.107
---	------------------------------

Conformément à la convention signée par la Ville de Cognac, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) soutient le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire de la région dans ses actions de valorisation et de médiation des patrimoines.

Il y aurait lieu que le Conseil municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les actions menées en 2012 par le service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville et pour le poste de l'Animateur de l'architecture et du patrimoine.

Pour l'année 2012, les dépenses sont estimées à 40 000 € (coût salarial et animations). La Ville demande une subvention à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour les actions menées en 2012 par le service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville et pour le poste de l'Animateur de l'architecture et du patrimoine selon les modalités ci-dessus.

RAPPORT 2 présenté par Jean-François HEROUARD DÉMARCHE AGENDA 21 LOCAL ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS (année 2012 et début 2013) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER	Délibération 2012.108
---	------------------------------

La Ville de Cognac s'est engagée depuis la fin de l'année 2008 dans une démarche d'Agenda 21 local, engagement concrétisé par la décision du Conseil Municipal du 25 mars 2010.

Il apparaît que la démarche d'Agenda 21 local engagée par la Ville s'inscrit dans les actions éligibles à un financement au titre de l'axe 2 du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le coût de la démarche s'établit à 122 560 € pour l'année 2012 et le début de l'année 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **SOLLICITE une subvention de 40% du coût de la démarche Agenda 21 au titre du FEDER, soit un montant de 49 024 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.**

RAPPORT 3 présenté par Jean-François HEROUARD	Délibération 2012.109
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IFRÉE	
(Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement)	

Dans le cadre de sa démarche d'Agenda 21 local, la Ville de Cognac s'inscrit pour la fin de l'année 2012 et le début 2013 dans l'élaboration du programme d'actions et la rédaction du document « Agenda 21 local »

Ce document sera notamment support de la candidature de Cognac au label « Agenda 21 local » attribué par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Ce document devra présenter l'ensemble de la démarche menée ainsi que la stratégie et le programme d'actions en faveur du Développement Durable portés par la Ville.

Cet Agenda 21 devra notamment valoriser l'aspect participatif et innovant de la démarche.

La rédaction de ce document se fera également de façon participative, en y associant des habitants et acteurs locaux.

Afin d'accompagner ce travail de rédaction, il est proposé un partenariat entre la Ville de Cognac et l'Ifrée pour la fin de l'année 2012 et le début de 2013, régi par la convention jointe en annexe, dans un double objectif d'échanges d'expériences et de capitalisation méthodologique pour les acteurs du développement durable et les collectivités locales de Poitou-Charentes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **ADOpte le projet de convention joint en annexe,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires potentiels.**

RAPPORT 4 présenté par Jean-François HEROUARD	Délibération 2012.111
TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP EN AVAP DE COGNAC	

La lettre du 01 août 2012 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques, est présentée au Conseil Municipal.

Ce courrier propose une opération concernant la transformation de la ZPPAUP en AVAP de Cognac sur le budget 2012 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 7 779 € H.T. (Montant subventionnable du complément d'étude) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 50 % soit 3 890 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

→ Approuve le programme du complément d'étude pour un montant de 7 779 € H.T. (soit 9 303,68 € TTC).

→ Sollicite l'aide financière de l'Etat soit 3 890 €.

→ S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 9 303,68 € TTC sur le budget 2012 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

→ Indique que le budget prévisionnel du complément d'étude est le suivant :

Etat (Ministère de la Culture et de la Communication)	3 890 €
Autofinancement	3 889 €
	—————
Montant du complément d'étude :	7 779 € HT

et que le calendrier prévisionnel du complément d'étude est le suivant : début de l'opération octobre 2012, approbation après enquête publique en juillet 2012.

→ Atteste que la commune récupère la TVA.

→ Indique son n° SIRET : 211 601 026 000 19.

→ Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer la 1ère tranche du complément d'étude, avant que le dossier ne soit déclaré complet.

→ Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

→ Atteste que la Ville n'est pas assujettie à la TVA, mais perçoit le Fonds de Compensation pour la TVA pour ses dépenses d'équipement.

<p>RAPPORT 5 présenté par Jean-François HEROUARD Délibération 2012.112 ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DECHETTERIE CHATEAUBERNARD</p>

Dans le cadre d'une demande d'enregistrement d'une déchetterie sise ZAC du Mas de la Cour à CHATEAUBERNARD présentée par CALITOM, il est procédé à une enquête publique d'une durée de 4 semaines à la Mairie de CHATEAUBERNARD, du lundi 20 août au lundi 17 septembre 2012 inclus.

Ce dossier a été présenté en Commission d'Aménagement Durable le 29 août 2012 et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable sur la demande d'enregistrement pour la création d'une déchetterie à CHATEAUBERNARD.

RAPPORT 6 présenté par Patrick SEDLACEK

Délibération 2012.113

DECISION MODIFICATIVE N°4

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires pour le Budget Principal 2012, tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-joint.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après pour le Budget Principal 2012 :

Dépenses de fonctionnement

Au titre des subventions		
Développement local - affectation de l'enveloppe prévue au BP 2012 pour les animations de fin d'année	65-6574-91	-7 500,00 €
Association des commerçants - animations du centre ville et du marché de Noël	65-6574-91	5 000,00 €
Association St Jacques Commerces Expansion - animations du quartier de St Jacques	65-6574-91	2 500,00 €
Association François 1er - subvention pour animations place François 1er durant le 3ème trimestre 2012 (fait l'objet d'un rapport spécifique à ce même conseil)	65-6574-91	1 700,00 €
Au titre des crédits des services		
Services Techniques - maintenance matériel roulant - complément de crédits (base 52 000 €)	011-61551-02031	14 000,00 €
Services Techniques - contrats de prestations et maintenance	011-611-02032	1 600,00 €
Services Techniques - travaux de maintenance suite à dégât des eaux au CIO et à l'inspection académique (sinistre du 28/04/2012)	011-61522-02032	11 000,00 €
Services Techniques - transfert en section d'investissement pour l'achat d'un souffleur	011-6068-813	-322,00 €
Services Techniques - transfert en section d'investissement pour l'achat d'un aspirateur	011-6068-813	-540,00 €
Services Techniques - transfert en section d'investissement pour l'achat d'un perforateur	011-606320-02032	-597,00 €
Urbanisme - communication pour le plan communal de sauvegarde (dépenses initialement prévues en investissement)	011-6236-8242	1 000,00 €
Espaces Verts - arrachage et évacuation d'une souche + travaux d'élagage (dépenses initialement prévues en investissement)	011-6188-823	2 000,00 €
Travaux en régie - mur de séparation dans la chaufferie du stade vélodrome - part fournitures	011-6068-412	1 500,00 €
Travaux en régie - protection de la ferme Gallo-Romaine située à la Haute Sarrazine - part fournitures	011-6068-30	3 000,00 €
Vie Associative - location parquet	011-6135-025	1 201,00 €
Musée : transfert en section d'investissement pour une étude et évaluation de l'état des collections de peintures en exposition permanente	011-6188-322	-2 309,00 €
DSIT - prestations (câblage)	011-6188-0202	600,00 €
Opérations financières		
Perte de change - baisse de l'€ par rapport au CHF (prévision -> 31 déc)	66-666-01	35 000,00 €
Emprunts en devise - différentiel de taux d'intérêt avec zone €	66-66111-01	-20 000,00 €
Emprunts 2012 - différentiel intérêts courus non échus (2012/2011)	66-66112-01	-7 500,00 €
Sécurisation de deux emprunts - passage en taux fixe - augmentation des frais financiers pour échéances du 2ème semestre 2012	66-66111-01	8 000,00 €
Intérêts de court terme (ligne de trésorerie)	66-6615-01	-3 500,00 €

Au titre des autres opérations de gestion		
Versement capital décès	012-6478-01	20 502,92 €
Frais de personnel pour le GIP (poste Directeur sur 2 mois)	012-64131-251	10 000,00 €
Dotation pour dépenses imprévues (base DM n° 3 de 799 200 €)	022-022-01	-27 192,24 €
Virement à la section d'investissement	023-023-01	28 554,30 €
	Total dépenses fonctionnement	77 697,98 €

Recettes de fonctionnement

Remboursement capital décès	013-6419-01	20 502,92 €
Rôles supplémentaires	73-73111-01	6 192,48 €
Indemnité de sinistre concernant le dégât des eaux au CIO et à l'inspection académique (sinistre du 28/04/2012)	77-7788-01	7 355,00 €
Produits divers exceptionnels - complément (vente matériels réformés)	77-7788-01	9 600,00 €
Revenus des immeubles - complément	75-752-905	6 000,00 €
Remboursement charges de personnel - poste directeur du GIP sur 2 mois	70-70848-251	10 000,00 €
ETAT - participation sur les frais de fonctionnement des élections présidentielles et législatives - ajustement de la prévision (2 000 €)	74-74718-0221	5 231,84 €
ETAT - subvention pour favoriser la mise en oeuvre de l'Agenda 21 local - ajustement de la prévision 12 000 €)	74-74718-830	-2 000,00 €
ETAT - dotation forfaitaire sur l'achat d'urnes pour les élections	74-7472-0221	315,74 €
DRAC - subvention pour la réalisation des expositions du musée au titre de l'année 2012 (arrêté du 21/08/2012)	74-7478-322	2 000,00 €
Espace Jeunes - ajustement des participations liées à l'activité du service	70-7066-4225	8 000,00 €
Travaux en régie - protection de la ferme Gallo-Romaine située à la Haute Sarrazine - valorisation de la part fourniture	042-722-01	3 000,00 €
Travaux en régie - construction d'un mur de séparation dans la chaufferie du stade vélodrome - valorisation de la part fourniture	042-722-01	1 500,00 €
	Total recettes fonctionnement	77 697,98 €

Dépenses d'investissement

Reversement de cautions mobilières ou immobilières	16-165-01	228,00 €
Sports - équipements sportifs	21-2188-412-1175	-1 350,00 €
Sports - maintenance installations sportives	23-2313-412-1175	-450,00 €
Sports - acquisition de patins pour la Patinoire	21-2188-4140-1175	1 800,00 €
Sports - piscine d'été - fourniture et pose d'un échangeur à plaque pour le chauffage du grand bassin	23-2313-412-1175	-1 594,00 €
	23-2313-413-796	1 594,00 €
Pôle Education Jeunesse - travaux GIP - ajustement des crédits	23-2313-251-1234	-21 000,00 €
Pôle Education Jeunesse - réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie municipale	23-2313-20-931	21 000,00 €
CHS - document unique - ajustement	23-2313-01-1264	-7 200,00 €
	21-2188-01-1264	6 300,00 €
Equipements des services - dotation complémentaire (base 28 000 €)	21-2188-0201-1149	900,00 €
Réfection des sanitaires de la Maison du Temps Libre - PA n° V2012.030 - changement de l'opération comptable	23-2313-02032-1294	-9 054,72 €
	23-2313-524-1241	9 054,72 €

Bâtiments communaux - ajustement	23-2313-02032-927	-1 592,00 €
Maison de quartier Jules Ferry - remplacement de 2 volets	23-2313-02121-1292	1 592,00 €
Démocratie Locale - affectation de l'enveloppe du quartier Saint Martin au financement du projet d'aménagement du quartier des Rentes (décision du conseil de quartier de St Martin du 8/03/2012)	23-2313-02126-1295	-30 000,00 €
	23-2313-8243-1220	30 000,00 €
Archives Municipales - restauration de documents	21-2188-323-1192	-3 900,00 €
	23-2316-323-950	3 900,00 €
Réfection de la rampe d'accès rue des Gélines - Stade de la Belle Allée	23-2318-412-241	-5 101,00 €
	23-2315-822-928	5 101,00 €
Energies - radiateurs pour les sanitaires de l'école Pierre & Marie Curie	23-2313-412-1183	-1 904,00 €
Aménagement service informatique - ajustement	23-2313-20-931	1 904,00 €
	23-231315-02032-927	-5 000,00 €
Création d'une aire de jeux rue Alfred de Musset - ajustement de la prévision (15 000 €) suite la notification du marché - tranche ferme (décision n° 209 du 6/08/2012)	23-2313-823-1280	5 000,00 €
Services Techniques - achat d'un souffleur - crédits de la section de fonctionnement	21-2188-813-1149	322,00 €
Services Techniques - achat d'un aspirateur - crédits de la section de fonctionnement	21-2188-813-841	540,00 €
Services Techniques - achat d'un perforateur - crédits de la section de fonctionnement	21-2188-02032-1149	597,00 €
Golf - travaux de chauffage de l'atelier mécanique (tranche conditionnelle du marché de chaufferie) investissement prise en compte par anticipation	23-2313-4147-1274	4 300,00 €
Bâtiments communaux - réfection intérieure des bureaux de l'Hôtel de Ville - travaux supplémentaires	23-231315-02032-927	2 829,00 €
Réservoir du Breuil - participation de la Ville sur les travaux de conservation sous forme de fonds de concours - (délibération n° 2012-99 du 19/07/2012)	204-2041582-8242-927	10 025,00 €
Réserves foncières - acquisition de l'ancienne usine des eaux située place du Lavoir à Cognac à l'€ symbolique + frais (délibération n° 2012-98 du 19/07/2012)	21-2138-02032-1199	1 200,00 €
Réserves foncières - préemption sur un terrain situé Jean Mermoz + frais (décision du Maire n° 214 du 10/08/2012)	21-2111-8242-1199	1 200,00 €
Réserves foncières - logement 14 rue Louise de Savoie - division cadastrale et diagnostics	21-21318-02032-1199	1 239,00 €
Urbanisme - support de communication pour le plan communal de sauvegarde - transfert en section de fonctionnement	20-202-8242-1180	-1 000,00 €
Travaux d'élagage au Bois du Portail - transfert en fonctionnement	23-2315-8247-1291	-2 000,00 €
Musée : étude et évaluation de l'état des collections de peintures en exposition permanente - crédits venant de la section de fonctionnement	20-2031-322-1173	2 309,00 €
Cimetière du Breuil - creusement dans la roche	23-2313-026-1148	4 200,00 €
Travaux en régie - construction d'un mur de séparation dans la chaufferie du stade vélodrome - transfert en fonctionnement et valorisation de la part fournitures	23-2313-412-1183	-1 500,00 €
	040-2313-412 (1183)	1 500,00 €

Travaux en régie - protection de la ferme Gallo-Romaine située à la Haute Sarrazine - transfert en fonctionnement et valorisation de la part fournitures	23-2313-30-927	-3 000,00 €
	040-2313-30 (927)	3 000,00 €
Avant-Scène - remboursement de TVA - art 17 du contrat de DSP en date du 27/08/2012 - attestation n° 8	041-2762-313	60,45 €
Golf de Cognac - remboursement de TVA - art. 19 du contrat de DSP en date du 01/07/2009 - attestation n° 6 (travaux sur apprentis)	041-2762-4147	590,10 €
	Total dépenses d'investissement	26 639,55 €

Recettes d'investissement

Fonds de compensation pour la TVA - ajustement de la prévision (340 000 €)	10-10222-01	-3 443,85 €
Perception de cautions immobilières ou mobilières	16-165-01	228,00 €
Avant-Scène - remboursement de TVA - art 17 du contrat de DSP en date du 27/08/2012 - attestation n° 8	27-2762-313	60,45 €
	041-21318-313	60,45 €
Golf de Cognac - remboursement de TVA - art. 19 du contrat de DSP en date du 01/07/2009 - attestation n° 6 (travaux sur apprentis)	27-2762-4147	590,10 €
	041-21318-4147	590,10 €
Virement de la section de fonctionnement	021-021-01	28 554,30 €
	Total recettes d'investissement	26 639,55 €

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 abstentions (Cognac de toutes nos forces),

VOTE les mouvements budgétaires ci-dessus pour le Budget Principal 2012.

RAPPORT 7 présenté par Jean-François VALEGEAS	Délibération 2012.114
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU LYCEE LOUIS DELAGE PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL REGIONAL	

Le Conseil Régional Poitou-Charentes et la Ville de Cognac ont souhaité que soient engagés le réaménagement et la mise en sécurité de l'entrée du Lycée Louis Delage. Les travaux correspondants sécuriseront les flux (piétons, cycles et automobiles) devant l'entrée du lycée et permettront un stationnement organisé devant cet établissement.

Considérant que cette opération est conjointe entre la Région et la Ville de Cognac et qu'une partie des travaux sera réalisée sur l'emprise foncière de la Ville, la Région a décidé de participer financièrement à hauteur de 50 % sur le montant des travaux évalués à 60 315,74 € TTC, soit 30 157,87 € TTC sous la forme d'une subvention d'investissement et de confier à la Ville de Cognac les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre pour sa réalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **ACCEPTÉ** d'assurer les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre pour la réalisation de ces travaux de réaménagement et de mise en sécurité de l'entrée du Lycée Louis Delage,
- **SOLLICITE** la participation de la Région à hauteur de 50 % du montant des travaux s'élevant à 60 315,74 € TTC, soit 30 157,87 € TTC sous forme d'une subvention d'équipement (fonds de concours).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Région Poitou-Charentes pour arrêter le financement de cette opération.

RAPPORT 8 présenté par Nathalie LACROIX	Délibération 2012.115
AMENAGEMENT DES BUREAUX DU PÔLE EDUCATION JEUNESSE SENIORS DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE annule et remplace la délibération 2012.102 du 19 juillet 2012	

Dans le cadre de l'aménagement des bureaux du pôle Education-Jeunesse-Séniors, à l'ancienne Trésorerie Municipale, la Ville de Cognac a demandé l'aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente pour la réalisation de ces travaux. (cf délibération du 19 juillet 2012).

Au regard des résultats de la consultation, il est proposé de réaliser la tranche conditionnelle (aménagement des sanitaires rez de chaussée), ce qui porte le coût de l'opération à 62 388,79 € HT contre 49 558,65 € précédemment.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

EMET un avis favorable à ce projet.

SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 30% du coût global de l'opération estimée à 62 388,79 € soit 18 716,64 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

RAPPORT 9 présenté par M. le Maire	Délibération 2012.116
SUBVENTION À L'ASSOCIATION FRANÇOIS 1ER	

Dans le cadre de l'animation de la place François 1er, l'association François 1er organisera différents événements sur cette place durant le dernier quadrimestre de l'année 2012.

Il y aurait lieu que la Ville de Cognac, au titre du soutien au développement du commerce de proximité, s'engage à apporter son aide financière à cette association.

L'association François 1^{er} recevra ainsi une subvention de 1 700 euros pour l'animation de la place François 1er.

Cette participation est contractualisée par la signature d'une convention avec l'Association.

Il est précisé que les crédits correspondants ont été inscrits au projet de la décision modificative n° 4 du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur le versement d'une subvention de 1700 € à l'Association François 1^{er}.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 10 présenté par M. le Maire	Délibération 2012.117
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR LES ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE	

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'association des commerçants de Cognac et l'association St Jacques Commerces Expansion animeront leur quartier respectif.

Il y aurait lieu que la Ville de Cognac, au titre du soutien au développement du commerce de proximité, apporte son aide financière à ces associations.

L'association St Jacques Commerces Expansion recevra ainsi une subvention de 2 500 euros pour l'animation du quartier St Jacques.

L'association des Commerçants de Cognac recevra ainsi une subvention de 2 500 euros pour l'animation du centre-ville et 2 500 euros dans le cadre de l'animation du marché de Noël.

Cette participation est contractualisée par la signature d'une convention avec chacune d'elles.

Il est précisé que les crédits correspondants ont été inscrits au projet de la décision modificative n° 4 du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur l'attribution de subventions à l'Association ST JACQUES COMMERCES EXPANSION et l'Association des COMMERCANTS DE COGNAC, aux conditions décrites ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 11 présenté par Simon CLAVURIER	Délibération 2012.118
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE	

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales dispose que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000, est présenté au Conseil Municipal.

VU l'avis favorable de la commission d'aménagement durable en date du 12 juillet 2012,

**Le Conseil Municipal,
PREND ACTE.**

RAPPORT 12 présenté par Simon CLAVURIER délibération 2012.119
RAPPORTS ANNUELS 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'établissement public gestionnaire doit présenter des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les dispositions législatives prévoient que ces rapports doivent être transmis aux communes membres afin que celles-ci les soumettent à leur conseil municipal avant le 31 décembre.

Le Comité Syndical du SIEAAC a examiné ces rapports dans sa séance du 27 juin ; il appartient donc à notre assemblée d'en prendre connaissance.

**Le Conseil Municipal,
PREND ACTE.**

Départ de MM. Gérard JOUANNET (pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) et Patrick BOMPOINT (pouvoir à Mme Nathalie LACROIX)

RAPPORT 13 présenté par Jean-François VALEGEAS délibération 2012.120
MODIFICATION DU PARC DE STATIONNEMENT PAYANT

Suite à l'aménagement de plusieurs zones bleues de stationnement à durée limitée de 10 minutes et à une nouvelle répartition des emplacements "taxi", il y a lieu de modifier l'état du parc payant ainsi qu'il suit:

- Rue des Brousses:

Horodateur N° 5

Places totales: 8 (dont 2 emplacements à durée limitée 10 minutes zone bleue).

Places payantes: 6 au lieu de 8 initialement.

- Rue du XIV Juillet

Horodateur N° 27

Places totales: 22 au lieu de de 24 initialement (dont 2 emplacements "livraison", 2 emplacements "Taxi", 3 emplacements à durée limitée 10 minutes zone bleue).

Places payantes: 13

- Avenue Victor Hugo

Horodateur N° 28

Places totales : 10 (dont 1 emplacement réservé "transport de Fonds" et 2 emplacements "Taxi")

Places payantes: 7 (initialement 9)

Horodateur N°29

Places totales: 15 (dont 1 emplacement livraison et 1 emplacement à durée limitée 10 minutes en zone bleue).

Places payantes: 12

Horodateur N°34

Places totales: 8 (dont 3 emplacements à durée limitée 10 minutes en zone bleue).

Places payantes: 5

- Boulevard Denfert Rochereau

Horodateur N°15

Places totales : 11 (dont 1 emplacement à durée limitée 10 minutes en zone bleue).

Places payantes: 10

- Place d'Armes

Horodateur N° 2

Places totales : 32 (dont 2 emplacements réservés aux handicapés, un emplacement "Taxi")

Places payantes : 29 (initialement 30)

Compte tenu des modifications précitées, le parc de stationnement payant comprend 795 places dont 706 payantes (le nombre initial était de 797 places dont 711 payantes).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE les modifications du Parc de stationnement payant décrites ci-dessus.

RAPPORT 14	présenté par Claude GUINET	délibération 2012.121
ADHESION AU SYMBA		

VU l'arrêté préfectoral n°10-3525 du 30 décembre 2010 modifiant le syndicat mixte en syndicat mixte à la carte, avec :

- pour compétence obligatoire : de conduire les études sur ce qui touche à l'hydraulique tant superficielle que souterraine ainsi que des milieux aquatiques et de leurs annexes, d'évaluer l'impact des aménagements pressentis, de proposer des règles de gestion et d'en assurer le suivi dans le but d'atteindre le bon état écologique ;

- pour compétence optionnelle : la maîtrise d'ouvrage à caractère optionnel pour les membres qui en feront la demande.

VU les statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion des Bassin de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA), Syndicat Mixte créé en application des articles L. 5711.1 à L. 5711.4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La rivière de l'Antenne coule sur le territoire municipal. Son entretien est du ressort de la Commune. Or à ce jour, elle ne dispose pas des compétences nécessaires, notamment en terme d'expertise.

Diverses opérations seraient pour autant nécessaires, comme l'entretien de la ripisylve, ou des interventions sur des ouvrages (exemple : restauration du clapet de Javrezac).

L'adhésion au SYMBA permettrait de mobiliser ces compétences. De plus le SYMBA, par l'élaboration d'un Plan de Gestion, pourrait mobiliser des financements spécifiques.

A noter enfin qu'il s'agit non pas d'un transfert de compétences, mais d'une délégation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE** les statuts du *Syndicat Mixte pour la Gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA)*, annexés à la délibération ;
- **DEMANDE** l'adhésion de la Commune de COGNAC au SYMBA, pour l'Antenne et le Canal Jean Simon ;
- **DEMANDE** l'adhésion de la Commune de COGNAC pour la compétence « maîtrise d'ouvrage » à caractère optionnel ;
- **S'ENGAGE** à verser la cotisation annuelle conformément à la clé de répartition (étant précisé qu'elle s'élèverait à 2 327 €) ;
- **S'ENGAGE** à participer financièrement pour la compétence « maîtrise d'ouvrage » à hauteur des dépenses occasionnées sur son territoire, déduction faite des aides que le SYMBA aura pu percevoir ;
- **DÉSIGNE** pour siéger au comité syndical du SYMBA 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants comme suit :

Délégués titulaires :

Claude GUINET – Jean-François HEROUARD – Simon CLAVURIER

Délégués suppléants :

Marie-Laure CANO – Françoise MANDEAU - Michèle LE FLOCH

- **DONNE** à M. le Maire les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.
- **DEMANDE** au Comité Syndical du SYMBA de bien vouloir agréer la présente candidature en vu de l'adhésion sollicitée.

Départ de Patrick SEDLACEK et Jean-François HEROUARD

RAPPORT 15	présenté par Claude GUINET	délibération 2012.122
TARIFS EMPLACEMENTS POUR CAVURNES – TERRAIN NU		

Suite à des demandes récurrentes des administrés et face à l'augmentation des crémations, l'espace cinéraire a été agrandi au cimetière de Crouin. A côté des 10 cavurnes vendues avec construction, il existe désormais 61 emplacements pour cavurnes sans construction. (terrain nu – sans construction –

1m² concédé avec 30 cm inter-tombes soit une bande séparatrice de 60 cm entre deux emplacements qui restera propriété de la Ville).

Il est proposé de vendre ces emplacements au prix du m² pour s'aligner sur le tarif des concessions funéraires. Soit :

- 35 euros pour 15 ans
- 70 euros pour 30 ans
- 105 euros pour 50 ans

Vu l'avis favorable de la commission cimetière en date du 11 juillet 2012, il y aurait lieu que le conseil municipal en délibère.

CONCESSION CINERAIRE – TERRAIN NU – 1m²	
50 ANS	105,00
30 ANS	70,00
15 ANS	35,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur les tarifs des emplacements terrain nu des cavurnes tels que décrits ci-dessus.

Retour de Jean-François HEROUARD

RAPPORT 16 présenté par M. le Maire

délibération 2012.123

**PROJET D'ALIENATION DE PLUSIEURS PAVILLONS
PAR L'OPH de la Charente « LOGELIA »**

Avis du Conseil Municipal

Par courrier du 26 juin 2012, le Préfet nous fait connaître que l'OPH de la Charente « LOGELIA » a sollicité l'accord de l'Etat pour procéder à la vente de plusieurs pavillons en faveur des locataires de leur organisme.

Effectivement les Collectivités Locales garantes sont également sollicités (art. L 443-7 du Code de la construction et de l'habitation).

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
SE PRONONCE favorablement sur la proposition de l'OPH de la Charente « LOGELIA ».**

**CESSION D'UNE MAISON SISE 97 RUE DE MARIGNAN
PROPRIÉTÉ DE LOGÉLIA CHARENTE
Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil d'Administration de l'OPH de la Charente LOGÉLIA, lors de sa séance du 18 Juin 2012, a décidé de vendre certains logements dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine.

Ainsi, il pourrait être procédé à la vente d'une maison louée, située 97 rue de Marignan à Cognac, en faveur prioritairement des locataires de ce logement.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit donner un avis sur ce projet d'aliénation.

La Commission d'Aménagement Durable a donné un avis favorable le 29 Août 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable au projet de cession d'une maison située 97 rue de Marignan, propriété de LOGEGIA, en faveur prioritairement des locataires de ce logement.

Retour de Patrick SEDLACEK

**PERSONNEL
INSTAURATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS**

VU

- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur le statut de la Fonction Publique ;
- le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Épargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
- le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au Compte Épargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
- la circulaire du 31 mai 2010 relative à la réforme du Compte Épargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
- l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 juin 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE

La Ville de Cognac a fait le choix d'établir un règlement de fonctionnement afin d'encadrer le dispositif compte épargne-temps, sachant que l'ouverture d'un compte épargne-temps constitue un droit pour l'agent.

Le compte épargne temps (CET) offre la possibilité à l'agent d'accumuler des droits à congés ou de repos non pris, lui permettant de les utiliser ultérieurement. Les agents titulaires et non titulaires, à temps complet ou non complet, peuvent prétendre à l'ouverture d'un compte épargne-temps à condition d'être employés de manière continue depuis au moins un an. L'ouverture se fait sur simple demande écrite de l'agent. Il est ensuite informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Avant de pouvoir épargner des jours de congés sur le CET, l'agent doit avoir pris au moins 20 jours de congés annuels. Le compte épargne-temps peut être alimenté, sur demande écrite de l'agent, dans la limite maximale de 60 jours.

L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir un CET au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées ci-dessus. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte.

L'autorité territoriale a souhaité privilégier l'utilisation du compte épargne-temps, uniquement par la prise de congés. Par conséquent, la collectivité n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés.

Enfin, il est précisé que conformément au décret du 26 août 2004, le Comité Technique Paritaire a été saisi afin que préalablement à la décision du Conseil, il donne son avis sur les modalités d'application d'instauration du compte épargne-temps.

RAPPORT 19 présenté par M. le Maire	délibération 2012.126
PERSONNEL VILLE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	

Comme suite aux recrutements, aux avancements de grade et promotions internes, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs avec effet au 1^{er} juillet 2012 dans les conditions suivantes :

CREATION DE POSTES – TITULAIRES
Filière administrative : 2 postes d'attaché 1 poste de rédacteur chef
Filière technique : 2 postes d'agents de maîtrise 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
Filière animation : 1 poste d'animateur principal de 1ère classe 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe
Filière sanitaire et sociale : 3 postes d'ATSEM principal de 1ère classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur la modification du tableau des effectifs, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget.

**REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DES CITES DES RENTES ET DE L'AIR
ATTRIBUTION DU MARCHÉ – PROCEDURE ADAPTEE V 2012.135**

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal l'attribution du marché de requalification des espaces publics des cités des rentes et de l'air.

Le marché comprend 2 lots :

LOT 1 : Aménagement terrain d'évolution

la tranche ferme comprend :

- l'option 1 : fourniture et mise en oeuvre de bordure en volige de châtaignier
- l'option 2 : fourniture et pose d'une table de ping-pong
- l'option 3 : fourniture et pose de bancs
- l'option 4 : fourniture et pose de corbeilles
- 1 variante imposée :
 - semis naturel en 2 passages croisés à 30 g/m² ou à l'engazonneuse

la tranche conditionnelle comprend :

- l'option 1 : fourniture et mise en oeuvre de bordure en volige de châtaignier
- l'option 2 : fourniture et pose de bancs
- l'option 3 : fourniture et pose de corbeilles
- 2 variantes imposées :
 - semis naturel en 2 passages croisés à 30g/m² ou à l'engazonneuse
 - fourniture et pose de clôture barreaudée en rondins (bois de pays)

LOT 2 : Mise en place d'une structure multisports type « citystade »

Le marché est à prix unitaire tel qu'il apparaît sur le détail estimatif complété par le candidat.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence dans le Moniteur et le BOAMP le 01/08/12 et les annonces du journal SUD-OUEST, le 3 août 2012.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 septembre 2012 avant midi.

Pour le lot 1 : les variantes imposées ne sont pas retenues.

Pour le lot 2 : les offres des sociétés HUSSON et PCV Collectivités proposent une structure en acier alors qu'il était demandé une structure en aluminium. Comme celles-ci ne répondent pas au Cahier des Charges Techniques Particulières, elles n'ont pas été analysées.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par les services techniques, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 24 septembre 2012 a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- lot 1 : Société ARE TP – 53 route de Luchac – 16200 JARNAC - représentée par Monsieur
– Olivier JOLY – Gérant - pour un montant de 75 897,22 € TTC comprenant la tranche ferme et

les 4 options et pour un montant de 33 986,49 € TTC comprenant la tranche conditionnelle et les 3 options soit un montant global de : 109 883,71 € TTC.

- lot 2 : Société 3R FACTORY – ZA de l'Ardoise – 56220 LIMERZEL – représentée par Monsieur Christian RICHEZ – Gérant - pour un montant de 38 683,42 € TTC.

Le nouveau montant global du marché s'élève à : 124 220,00 € HT 148 567,13 € TTC (lots 1 et 2).

Le nouveau montant global du marché s'élève à : 124 220,00 € HT 148 567,13 € TTC (lots 1 et 2).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **VALIDE l'attribution de ces marchés aux sociétés suivantes :**
 - x lot 1 : Société ARE TP
 - x lot 2 : Société 3R FACTORY
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et tous les avenants et/ou documents à intervenir au cours de son exécution.**

RAPPORT 21 présenté par Patrick SEDLACEK	délibération 2012.110
CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER situé place François 1er Compromis de vente avec M. Joël JOANNY Avenant n°1	

Par délibération du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur la rédaction du compromis de vente de l'ensemble immobilier cité en objet et a autorisé M le Maire à procéder à sa signature ainsi qu'à celle de l'acte authentique à intervenir.

La signature de l'acte authentique devait intervenir avant le 30 septembre prochain.

Afin de permettre à l'acquéreur de finaliser le montage de son projet, ce dernier demande une extension du délai de compromis jusqu'au 30 octobre 2012, soit un mois de plus.

De plus, après réalisation de l'ensemble des diagnostics et études techniques du bâtiment, il s'avère que l'immeuble occupé par Mme Gourgard nécessite une mise en conformité de l'évacuation des eaux usées ; afin de ne pas créer de gêne pour la locataire, les parties pourraient convenir de mettre en réserve la somme des travaux nécessaires, soit 2 855 € (sur la base d'un devis établi par les services techniques municipaux), à reverser à l'acquéreur selon les dispositions prévues dans l'avenant.

Enfin, la société CASA France est maintenue dans les locaux, avec un nouveau bail précaire, pour une durée de 3 mois, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

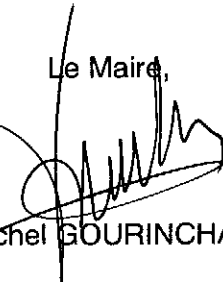
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 6 absentions (Cognac de toutes nos Forces),

**APPROUVE l'avenant au compromis de vente portant sur les trois points ci-dessus.
AUTORISE M. le Maire à le signer ainsi que l'acte authentique sans nouvelle délibération.**

ⓧ

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 25.

Les Membres,

Le Maire,

Michel GOURINCHAS

